quement le parquet, qui commit M. Albenet, juge d'instruction.

Ce dernier arriva bientôt après, accompagné du docteur Vibert, médecin légiste, qui examina minutieusement le cadavre après l'avoir fait laver, et releva les blessures dont nous parlons plus haut. Mme Remy, qui revenait à ce moment de la campagne, constata sur ces entrefaites la disparition de plusieurs bijoux.

Les versions les plus contradictoires ont circulé, toute la matinée, dans la rue de la Pépinière. Pour montrer qu'il n'était pas en état d'arrestation, ainsi que le bruit en avait été répandu, M. Remy fils a dû sortir de chez lui et se montrer pendant quelques instants à une fenêtre du premier étage. Aux amis qui l'ont interrogé, il a répondu que ce crime lui semblait inexplicable. Les soupçons s'étaient portés tout d'abord sur un valet de chambre qu'il a à son service depuis deux mois, mais il a déclaré que c'était un « brave garçon », auquel il avait donné la permission de la nuit et qu'il est rentré à l'hôtel un peu après lui. Comme il n'avait pas de clef, le concierge lui a ouvert la porte et il est allé — affirme-t-il — se coucher immédiatement dans sa chambre, au troisième étage.

L'autopsie

Le docteur Vibert a procédé aujourd'hui à l'autopsie du corps de M. Remy.

Le praticien a relevé la trace de plusieurs coups de couteau. Le poumon droit a été perforé, provoquant un épanchement sanguin qui a entraîné la mort.

M. Clémenceau à Rennes

Le Président du Conseil reçoit un accueil chaleureux et prononce un grand discours.

Rennes, 8 juin. — M. Clémenceau qui était arrivé hier à Rennes, en compagnie de M. Ruau, a reçu de la population républicaine un accueil des plus chaleureux. Dans la visite qu'il fit au merveilleux jardin public du Thabor, en compagnie des autorités civiles de Rennes, il fut l'objet des acclamations de tous les républicains qui manifestèrent leurs opinions démocratiques, par les cris de Vive Clémenceau ! A bas les chouans ! on estime à dix mille personnes la foule qui s'était rendue au Thabor pour fêter le président du Conseil. M. Clemenceau qui avait dîné très tard dans l'intimité à la Préfecture, a reçu ce matin la nouvelle municipalité républicaine.

Le président du conseil et le ministre de l'agriculture, en sortant de l'hôtel de ville, ont visité l'école nationale d'agriculture et les hospices de Pont-Chaillon.

M. Clémenceau a prononcé en ce dernier endroit une allocution, au cours de laquelle il a dit combien le gouvernement de la République était acquis aux idées de mutualité et de solidarité humaines : combien il incombait à tous dans la grande famille républicaine de venir en aide dans la plus large mesure du possible aux souffrances de nos semblables malades et malheureux. Le gouvernement de la République ne faillira pas à la tâche qui lui est impartie dans l'accomplissement de l'amélioration du sort des vaincus de la vie.

La visite du concours agricole se prolongea pendant près d'une heure.

Au retour, quelques coups de sifflet partent des fenêtres d'une maison de la rue de la Monnaie. Ce sont des jeunes gens des cercles catholiques, qui, dissimulés, manifestent derrière les persiennes.

La foule massée sur les trottoirs proteste énergiquement. Elle crie : « A bas la calotte ! Vive Clémenceau ! Vive la République ! A bas les chouans ! »

LE BANQUET

Il est midi, lorsque le président du conseil et le ministre de l'agriculture pénètrent dans la salle du banquet. Dès qu'ils paraissent, les 3.000 convives se lèvent et leur font une ovation enthousiaste. Les cris de « Vive Clémenceau ! Vive la République ! Vive Ruau ! » continuent à retentir, alors que le président du conseil et le ministre de l'agriculture ont déjà pris place à la table d'honneur, dont ils occupent le centre.

A leurs côtés sont assis : le préfet d'Ille-et-Vilaine, le maire de Rennes, MM. René Brice, député et président du conseil général, Le Hérissé, Guernier, Surcouf et Noulens, députés, etc.

Après des discours du Préfet, du Maire de Rennes et du Ministre de l'Agriculture, M. Clémenceau prit la parole.

Discours de M. Clémenceau

Le Président du Conseil exprime sa joie d'avoir reçu un accueil si fraternel qui prouve combien les cœurs bretons sont tournés vers la démocratie républicaine; à travers des événements tragiques, jusqu'ici les bretons n'avaient pas voulu se rallier à la République ; aujourd'hui, il a la joie de se trouver dans la capitale armoricaine, au milieu des Bretons républicains ; de tous les côtés, le républicanisme fait des adeptes ; la Vendée suivra bientôt : « Je suis même certain, ajoute M. Clémenceau, que si je n'étais engagé dans le Midi, moi, breton de race, je trouverais ici le siège que vous m'eussiez refusé avant ».

Parlant ensuite de la façon de comprendre la République, il dit : « La République doit vivre dans le cœur de chacun et dans ses actes, car elle ne vient pas d'en haut, mais d'en bas » ; au sujet du triomphe des républicains aux élections municipales auquel il doit d'être venu aujourd'hui ici, le président dit au maire : « Je ne vous garantis pas d'être toujours acclamé ; les déboires viendront peut-être, mais soyez fermes et vous aurez droit à la reconnaissance de la République ».

Parlant ensuite du gouvernement, M. Clémenceau s'écrie : « Nous sommes un gouvernement républicain ; notre République est ouverte à tout le monde ; vous avez des droits et devez les défendre; quant à nous, nous voulons forcer les ennemis du régime actuel à l'aimer en reconnaissant que nous avons contribué à faire une République toute libérale » ; il demande de faire crédit au gouvernement qui a appliqué la loi de séparation sans heurt ni choc, si bien qu'aujourd'hui, au cœur de la Bretagne, on n'en parle même plus ; M. Clémenceau engage ensuite les électeurs à se défier de la campagne menée contre le parlementarisme, sous le prétexte des 15.000 francs ; « le parlementarisme, s'écrie-t-il, c'est votre sauvegarde, votre palladium; on nous accuse d'avoir voté cette augmentation dans l'ombre ; je suis heureux d'en parler et dire que cette somme suffit à peine au député qui veut accomplir consciencieusement son mandat. Au sujet de l'hervéisme, M. Clémenceau dit qu'il accepte tous les progrès qui peuvent se discuter, mais si d'autres lui proposent de planter le drapeau dans le fumier, il leur laissera cette besogne. (Vifs applaudissements).

Il termine en déclarant qu'il emporte la conviction que les efforts apportés au triomphe de la cause républicaine seront couronnés de succès.

Les ministres ont regagné la gare en landau, au milieu des acclamations enthousiastes de la foule; ils sont montés dans un train spécial qui a quitté Rennes à 3 h. 40.

La Tragédie de Vaugirard

LES CAMBRIOLEURS ASSASSINS SONT TOUJOURS INTROUVABLES, MAIS LE CHEF DE LA SURETE CROIT ETRE SUR LEUR PISTE

Paris, 8 juin. — Les cambrioleurs assassins demeurent toujours insaisissables. Les inspecteurs de M. Hamard fouillent, interrogent, s'entourent de tous les renseignements, ne négligent aucun détail, aucun indice, mais jusqu'à présent leurs recherches sont restées vaines et toutes les pistes qu'ils ont suivies ont dû être abandonnées.

Et le mystère continue !

Le chef de la Sûreté croit de plus en plus au crime « crapuleux ».

Tel est également l'avis des amis de Mme Steinheil et des intimes qui s'indignent contre les critiques qui ont été faites du dernier récit de la survivante. Le docteur Acheray et M. Buisson estiment que, s'il y a des invraisemblances et des contradictions, elles n'existent que dans l'imagination trop vive de certains journalistes.

On a insinué que M. Steinheil avait une maîtresse, laquelle en raison de son esprit dépravé et de son manque de sens moral, aurait pu être, sinon la fille rousse signalée par sa femme, du moins l'instigatrice du crime ; on a prêté à ce sujet à Mme Steinheil des propos contre lesquels s'élèvent avec indignation les familiers du peintre.

M. Steinheil, assurent-ils, menait la vie régulière et calme d'un homme qui aime son foyer et qui travaille. La seule chose que l'on puisse lui reprocher, c'est sa grande familiarité avec les modèles qu'il embauchait.

M. Hamard, chef de la Sûreté, interrogé sur les recherches qu'il a entreprises a fait les déclarations suivantes :

« — Les hommes qui ont opéré impasse Ronsin, a-t-il dit, sont de purs ou plutôt d'impurs cambrioleurs. Ils sont très habiles par exemple, comme le sont maintenant la plupart d'entre eux. Ils ont tout prévu et n'ont rien laissé au hasard. Ils savaient pertinemment que la famille Steinheil partait tous les samedis pour Bellevue. Tout le voisinage était instruit de cette particularité. Certainement, ils croyaient ne trouver que le domestique quand ils se sont présentés.

Allez, l'affaire est infiniment moins compliquée que certains paraissent le supposer. Ce n'est pas le roman que l'on croit. Si c'est un roman, c'est le roman ordinaire des expéditions entreprises par les cambrioleurs et qui se déroulent dans des conditions toujours à peu près les mêmes — et l'on voudra bien admettre qu'ayant approfondi l'affaire, nous la connaissons mieux que ceux qui n'en connaissent pas comme nous jusqu'aux plus infimes détails. — il ne peut pas y avoir même une apparence de doute sur la cause du drame.

Mme Steinheil a revécu hier, en présence de M. Leydet et de moi, la scène d'horreur au cours de laquelle elle a failli trouver la mort ; car il s'en est fallu de peu qu'elle ne périt, elle aussi. Très lucide, elle nous a de nouveau tout raconté, et son récit concorda avec les faits relevés par nous.

— Avez-vous l'espoir, demandons-nous au chef de la Sûreté, de retrouver les auteurs de cet abominable forfait ?

— Oui, nous répond M. Hamard. Nous possédons à l'heure présente des indications intéressantes. Nous suivons plusieurs pistes et nous avons l'espoir d'arriver à un bon résultat. Il y a maintenant dans l'affaire des points lumineux qui commencent à éclairer notre route. Ce n'est plus la nuit comme au premier jour. Certes, nous avons beaucoup à faire, mais qu'importe. L'essentiel, c'est d'aboutir. Je crois que nous aboutirons.

GRAVE INCIDENT à la frontière tonkinoise

Paris, 8 juin. — Nous avons rendu compte hier du grave incident qui s'est produit au poste frontière de Phe-Lung et au cours duquel des réguliers chinois ont tué le lieutenant Weigand et six tirailleurs tonkinois.

Le ministre des Colonies a reçu ce matin un câblogramme du gouverneur général intérimaire de l'Indo-Chine, lui annonçant que le résident de Lang-Son s'était transporté sur les lieux, dès la nouvelle connue, afin de procéder à une enquête.

LES AFFAIRES DU MAROC

A LA FRONTIERE ALGERO-MAROCAINE

Oran, 8 juin. — Une dépêche du général Lyautey annonce que la fraction de la harka qui campait à Toubal a quitté ce point, abandonnant ainsi le Haut-Ghuir pour se diriger sur Medagha, district du nord du Tafilalet.

Le Haut-Ghuir est ainsi dégagé et semble rentrer dans l'ordre pour le moment. Par contre, une certaine effervescence est à signaler dans le Tafilalet où les fuyards de la première harka ont été outragés pour leur lâcheté.

Moulay Rechid a reçu de Moulay Hafid avis de son entrée prochaine à Fez et de son intention de combattre l'étranger.

En raison de la surexcitation que ces nouvelles produisent dans le Tafilalet, le général Lyautey, pour parer à toute éventualité, a pris les mesures nécessaires pour mettre rapidement en état de défense les deux petites provisoires de Bou-Anam et de Boudenib.

L'AFFAIRE DES DIAMANTS

C'EST AUJOURD'HUI MARDI QU'EXPIRE LE DÉLAI FIXE A L'ALCHIMISTE POUR LA REMISE DE SON DIAMANT.

Paris, 8 juin. — Au parquet où M. Lemoine est attendu demain mardi pour y faire la remise du diamant de 500 carats qu'il s'est engagé à fabriquer, on ne compte pas que cette fois encore, la promesse de l'inventeur sera tenue.

Me Labori, qui est en vacances, serait en effet dans l'intention de demander à M. Le Poittevin de ne pas interrompre sa villégiature, en l'obligeant à venir à Paris pour assister au dépôt entre les mains du juge de la pierre merveilleuse. Si cette demande dont on parlait vendredi dans la salle des Pas perdus est présentée, il est probable que, par égard pour Me Labori, M. Le Poittevin y fera droit. M. Lemoine profiterait donc du délai accordé par courtoisie à son honorable défenseur. Mais ce délai serait très court.

Si, à la date qui sera définitivement fixée par le juge (dans le cas où celle de demain ne serait pas maintenue) M. Lemoine n'apporte pas son diamant, voici comment on pense dans les milieux judiciaires qu'il sera procédé. M. Le Poittevin, ayant constaté que M. Lemoine ne lui a pas livré le diamant promis, le convoquera pour une date ultérieure en même temps que sir Julius Wernher, et en leur présence à tous deux, il ouvrira l'enveloppe qui contient la formule d'après laquelle M. Lemoine prétend fabriquer le « boart », formule qui aux yeux du juge et d'après les termes mêmes de la commission rogatoire envoyée par lui à la justice anglaise, est le corps du délit.

Cette formule sera remise aux experts, MM. Bordas, Kling et Pinier qui devront procéder à une tentative de fabrication d'après les indications que M. Lemoine a consignées sous enveloppe de l'Union Bank. M. Lemoine sera invité à assister à cette expérience à laquelle pourront se trouver les représentants du juge d'instruction et ceux de la partie civile. On opèrera soit au four de Saint-Denis, soit dans un établissement scientifique public (Ecole des mines, Ecole polytechnique, laboratoire de la faculté des sciences ou du Collège de France), soit chez un grand industriel, à qui l'on demanderait de prêter ses appareils.

Le choix du four ne paraît pas avoir autant d'importance que le dit M. Lemoine depuis sa mise en liberté. En effet, au cours de ses interrogatoires à l'instruction, il lui est arrivé de dire qu'il pouvait fabriquer du diamant même avec un four à gaz, attendu qu'il n'avait pas besoin d'une température supérieure à 1.500 degrés. Les fours électriques, susceptibles de donner cette température et même des températures plus élevées, ne sont pas rares à Paris. D'ailleurs, toutes les « fabrications » antérieures de M. Lemoine, devant ses bailleurs de fonds, ont été faites dans des fours improvisés qui n'avaient pas reçus les immenses perfectionnements qu'il prétend avoir apportés depuis deux mois au four de Saint-Denis et qu'il proclame maintenant indispensables à la réussite de son opération.

Malgré ces considérations qui pourraient faire adopter tout autre four que celui de Saint-Denis, c'est à celui-là que les experts se rendront, si la propriétaire veut bien les recevoir, afin que M. Lemoine conserve toutes les chances possibles.

Si M. Lemoine refuse de venir assister aux expériences, il sera passé outre, et dans le cas où l'inanité de la formule serait reconnue, des mesures seraient prises immédiatement pour que l'affaire soit renvoyée, avant les vacances, au jugement d'une chambre correctionnelle.

La formule déposée au greffe est celle de la fabrication du « boart » et n'est pas, dit M. Lemoine, celle de la fabrication du diamant de bijouterie.

Mais le « boart » et le diamant étant l'un et l'autre du carbone pur cristallisé, il n'y a entre eux aucune différence spécifique. Ils ne se distinguent l'un de l'autre que par la qualité. Cela est si vrai que dans la plupart de ses « fabrications », M. Lemoine retira de ses creusets et du diamant et du « boart ». Il n'y a donc pas une formule pour le diamant et une pour le « boart », puisque ces deux pierres sont substantiellement identiques, et puisque M. Lemoine, si on l'en croit, les a produites simultanément au cours des mêmes cuissons de sa poudre.

Si les experts, appliquant la formule de M. Lemoine, ne peuvent pas fabriquer du « boart » (qui est du diamant pour usage industriel), il sera prouvé, par la faillite de cette recette, que M. Lemoine n'a pas trouvé le moyen de cristalliser le carbone pur et a eu tort de vendre le secret, qu'il ne possédait pas, de la fabrication du diamant.

Les Elections de St-Etienne

Saint-Etienne, 8 juin. — Hier ont eu lieu à Saint-Etienne, dans le canton nord-est, des élections municipales complémentaires.

Il s'agissait, on le sait, de remplacer neuf des élus radicaux et socialistes, parmi lesquels M. Plantevin, ancien maire, qui avaient démissionné le lendemain du scrutin du 10 mai dernier, dans le but d'empêcher l'élection définitive de la municipalité avant que le conseil de préfecture ait statué sur leurs réclamations portant sur trois des élus progressistes.

Comme on le sait, le conseil de préfecture a déclaré élus deux radicaux et socialistes à la place de deux progressistes, de sorte qu'il n'y a plus de majorité au conseil municipal.

Voici le résultat des élections d'hier :

Inscrits : 11.022 ; votants : 6.578.

Liste de concentration radicale et socialiste, 2.400 voix : liste du Parti Ouvrier Socialiste, 1.160 ; liste des libéraux et progressistes, 2.650 ; liste des « vieux de soixante ans », 140 voix.

Il y a ballottage.

Nous rappelons que le 3 mai, les résultats dans la section nord-ouest avaient été les suivants :

Socialistes indépendants, 1.971 voix ; parti ouvrier, 1.245 ; socialistes unifiés, 605 ; radicaux, 1.002 ; progressistes, 1.792.

Au ballottage du 10 mai, les radicaux et les socialistes indépendants ayant formé une liste unique, celle-ci fut élue tout entière.

Les grèves agraires de Parme

Parme, 8 juin. — Les commissions des propriétaires et des grévistes agricoles, réunies sous la présidence du maire, ont décidé de charger le maire, les députés de la province et les présidents de la députation au conseil provincial, de formuler la base d'un accord à soumettre aux parties en cause qui devront donner leurs réponses avant vendredi.

On sait que la grève, commencée le 1er mai, s'est poursuivie avec un grand acharnement, mais pacifiquement des deux côtés, sans provoquer aucun incident saillant.

Tragique évasion à la prison de Tiflis

DIX-HUIT PRISONNIERS S'ENFUIENT EN LANÇANT DES BOMBES

Saint-Pétersbourg, 8 juin. — On signale une audacieuse évasion de dix-huit prisonniers des prisons de Tiflis, faite à la suite d'un plan soigneusement combiné.

Un homme de haute taille, inconnu, se présentait samedi dernier et, s'adressant au garde qui se trouvait près de la porte, lui demandait de vouloir bien remettre une petite corbeille de fruits et de légumes à un de ses amis qui était en prison.

Le garde prit la petite corbeille que lui tendait l'inconnu, et partit. Il avait à peine tourné le dos que, d'une balle de revolver, l'individu l'abattit, puis, tournant l'arme contre le soldat qui montait la garde, il le tuait net.

Les deux coups de revolver furent le signal d'une fuite des prisonniers qui, à ce moment, se trouvaient dans la cour pour leur promenade journalière. Dix-huit purent se sauver par la porte qui était restée sans garde, par suite de la mort des deux fonctionnaires.

Aussitôt que les prisonniers furent sortis, accoururent deux autres individus qui s'étaient cachés dans les environs et qui lancèrent une bombe au milieu d'un groupe de soldats qui s'étaient mis à la poursuite des prisonniers. La bombe explosa avec une terrible violence, tuant trois soldats et en blessant plusieurs.

A ce moment, les dix-huit prisonniers, suivis par les trois individus, se réfugièrent dans un monastère. De nouveaux soldats cernèrent le monastère. Des bombes furent lancées contre les assaillants, dont plusieurs furent tués ou blessés. Le reste de assaillants, terrorisés, prit la fuite. Les prisonniers profitèrent de l'émotion générale pour s'enfuir et se mettre définitivement en sûreté.

LES PERCEURS DE MURAILLES

Des cambrioleurs réussissent à s'introduire dans une bijouterie, mais ils doivent prendre la fuite sans avoir rien emporté.

Paris, 8 juin. — Le jour de la Pentecôte est fatal aux bijoutiers.

L'année dernière, les cambrioleurs s'étaient introduits chez une marchande du Palais-Royal et avaient fait un riche butin ; cette année, ils ont « travaillé » chez un grand bijoutier de l'Avenue de l'Opéra, M. Sandoz.

A l'aide de fausses clefs, ils ont pénétré dans l'appartement, actuellement inoccupé, qui se trouve au 1er étage du 24 de l'Avenue de l'Opéra, juste au-dessus du magasin de bijouterie.

Là, ils ont, avec un tarot, perforé circulairement le plafond, épais de 25 centimètres environ ; lorsqu'ils ont eu tracé un cercle de trous très rapprochés assez large pour permettre le passage d'un corps d'homme, ils ont achevé cette ouverture avec un levier, c'est-à-dire sans le moindre bruit. Ils ont ensuite enfoncé près de l'orifice de ce trou deux grosses vis auxquelles ils ont suspendu une échelle de corde longue de quatre mètres. Il n'y avait plus qu'à descendre.

Une fois dans la place, les audacieux cambrioleurs ont retiré deux housses des vitrines ; à ce moment, alors qu'ils ne faisaient que commencer leur besogne, ils ont eu une alerte des plus sérieuses. Sans rien emporter, abandonnant tout, échelle et outils, ils sont remontés à l'étage supérieur et ont disparu par la porte qui donne sur la rue Thérèse.

M. Sandoz, rentré à Paris, aussitôt informé, a déclaré que rien ne lui avait été volé.

La Séparation de corps et le Divorce

Paris, 8 juin. — Hier a été promulguée sous la date du 6 juin la loi modifiant l'article 310 du Code civil. En voici le texte :

Article 1er. — Le premier paragraphe de l'article 310 du Code civil est ainsi rédigé :

« Lorsque la séparation de corps aura duré trois ans, le jugement sera de droit converti en jugement de divorce sur la demande formée par l'un des époux.

» Les délais relatifs à cette demande seront mis pour le tout à la charge de celui des époux, même demandeur, contre lequel la séparation de corps a été prononcée, et pour moitié à la charge de chacun des époux si la séparation a été prononcée contre eux à leurs torts réciproques.

» Les dispositions du jugement de séparation de corps accordant une pension alimentaire à l'époux qui a obtenu la séparation conservent en tout cas leur effet. »

Art. 2. — La présente loi est applicable à l'Algérie et aux colonies de la Guadeloupe, de la Martinique et de la Réunion.

Le 3e Congrès fédéral des sociétés amicales de la police à Nice

C'est le mercredi 29 mai, que s'est ouvert à Nice, le 3e congrès des sociétés Amicales de la police de France et des Colonies.

Une quarantaine de délégués y assistaient représentant plus de 50 villes dont Angers, Alger, Annecy, Béziers, Brest, Cette, Le Havre, Montpellier, Le Mans, Marseille, Nantes, Saint-Quentin, Versailles, Rennes, etc., etc.

L'agent Mathon, président de l'Amicale de Lille, représentait cette ville et les Amicales de Tourcoing, Roubaix, Armentières, Dunkerque, Valenciennes.

Après un discours de bienvenue prononcé par M. Herbo, président de l'Amicale de la police de Nice, auquel répond très aimablement M. Bouvrade, président du Congrès de Versailles, on donne la situation financière de la Fédération :

Le nombre des adhérents, qui au commencement d'août 1907, était de 2.000, est aujourd'hui de 4.780.

L'état de la Caisse est le suivant :

Recettes, 4898 fr. 50 ; Dépenses, 3587 fr. 56. Excédent des recettes, 1.310 fr. 94.

Le denier aux veuves est aujourd'hui de 238 fr. 90.

On a ensuite procédé à la nomination du bureau du 3e congrès. M. Herbo, de Nice, est nommé président. Sur la proposition de Mathon, de Lille, l'assemblée a nommé M. Winter, président d'honneur de la Fédération.

Au cours de la séance, deux télégrammes ont été adressées l'un à M. Clémenceau, l'autre à M. Lépine, au nom de la Fédération, protestant leur attachement à la République et adressant leur hommage au Président du Conseil et l'assurance de leur dévouement respectueux à M. Hennion.

LES COMMISSIONS

On désigne ensuite les membres qui doivent faire partie des quatre commissions. Mathon, de Lille, fait partie de la 1re commission.

Les travaux des Commissions

Deux jours furent consacrés aux travaux par les quatre commissions.

Voici, brièvement exposés, les résultats des travaux de ces Commissions :

La 1re Commission, rapporteur, M. Herbo, a émis le vœu d'une réorganisation de la police par rattachement au ministère de l'Intérieur en attendant la promulgation des statuts des fonctionnaires. Cette réforme réglementera le recrutement, l'avancement et les mesures disciplinaires.

La deuxième commission, rapporteur, M. Asselin, s'est prononcée en faveur de toutes les propositions qui lui ont été soumises par le distingué secrétaire de la Sûreté. Elle a émis les vœux suivants :

1. Unification de la journée de 9 heures.
2. Rétribution des services supplémentaires.
3. Repos hebdomadaire ou bi-mensuel au gré des villes. Repos garanti, 52 jours par an.
4. Que les employés civils touchent, à grade égal, un traitement de 150 fr. supérieur à celui des employés en tenue.
5. Que les appointements de débuts soient fixés à un minimum de 1.300 fr. et qu'une allocation indépendante soit ajoutée à la solde pour compenser la cherté des vivres et des logements.
8. Fourniture gratuite des médicaments et produits pharmaceutiques.
9. Rémunération par les villes de la médaille d'ancienneté en attendant que l'Etat prenne à sa charge cette rémunération.

La 2e Commission a également émis le vœu que, dans toutes les villes, des gratifications soient accordées au 14 juillet et en fin d'année, ainsi que c'est l'usage à Nice et dans d'autres centres.

Il y a lieu de noter que les employés de la police de Nice jouissent de presque tous les avantages dont les congressistes réclament le bénéfice dans toutes les villes.

La 3e Commission a adopté un vœu concernant l'organisation financière de la Fédération ; la question de l'orphelinat est vôtée subsidiairement, une motion tendant à demander à M. Clémenceau l'autorisation pour une loterie nationale dont le produit serait affecté à cette œuvre humanitaire.

La 4e commission a émis divers vœux sur des questions de détail.

A la suite d'un banquet, qui eut lieu à l'hôtel Continental, M. le sénateur Honoré Sauvan, maire de Nice, a offert un drapeau à la Fédération des Amicales de Police de France.

Le congrès a été marqué par une solennité qui contribuera à en maintenir longtemps le souvenir dans l'esprit des congressistes qui se sont rendus dimanche dernier au cimetière de Cancade, où M. et Mme William Winter, ont remis à la ville de Nice le monument qu'ils ont fait élever en l'honneur des victimes du devoir.

L'infortuné secrétaire de police Dalmas, tué en 1906 au moment où il opérait une arrestation, est le premier dont le monument renfermera les restes.

Le mausolée est placé au-dessus d'un caveau pouvant contenir vingt cercueils. L'œuvre de M. O. Bardi est simple, imposante et d'une belle inspiration. Disons enfin que sa valeur est de 50.000 francs.

Plusieurs discours très vibrants ont été prononcés.

UN EX-CONGRÉGANISTE cambrioleur

Le Collège de La Réole est cambriolé par un ancien frère de la Doctrine Chrétienne.

Bordeaux, 8 juin. — En avril arrivait au collège de La Réole, un domestique du nom de Gasc, frère de la doctrine chrétienne, âgé de trente-deux ans. Il en repartait en juillet pour aller à Bordeaux, où il entrait comme garçon de laboratoire, chez un pharmacien de cette ville. Peu après, il était condamné à six mois de prison pour vol, au préjudice de son patron.

Quelques jours après sa libération, Gasc liait partie avec un cambrioleur de haute marque qu'il avait connu pendant sa détention préventive et annonçait à son nouvel ami qu'il connaissait très bien le collège de La Réole, qu'il savait où était la « grenouille », étant très au courant des habitudes de la maison, et qu'on pouvait « opérer » en toute sécurité.

L'expédition décidée eut lieu dans la nuit du 17 au 18 novembre 1907. Après s'être introduits dans le collège, Gasc et son complice se rendirent au bureau du principal où 2.000 francs en argent et en bijoux furent enlevés. Le cambrioleur professionnel donna 400 francs à Gasc et garda le reste.

Le Parquet de La Réole ouvrit une enquête qui ne produisit aucun résultat.

Un événement imprévu vient de faire connaître l'auteur de ce premier cambriolage. Vendredi soir, Mme Usalles, épouse du principal du collège, se disposait à monter à ses appartements, lorsqu'en ouvrant la porte du couloir donnant accès sur l'escalier, elle aperçut un homme qui gravissait les marches. Mme Usalles appela au secours et barricada la porte en attendant du renfort. L'homme était prisonnier. Il tenta de gagner un escalier de service, mais à l'autre extré-

---

FEUILLETON DU 9 JUIN. — N. 17

LE POLICIER

PAR

Oscar MÉTÉNIER

Il ne fallait pas rendre impossible sa nomination à Paris. Au contraire, il jugea de bon goût d'affecter l'élégance, de se donner des airs anglais. Il parcourait les rues de Neuilly, vêtu de complets rayés extraordinaires, chetés à Old England ; son passage faisait sortir les petites ouvrières sur le pas de leur porte et les blanchisseuses de lin n'avaient qu'un cri :

— Qu'il est donc bien, qu'il est donc chic, notre commissaire !

Le suffrage des repasseuses, dont il était la coqueluche, lui valut un rapide avancement et le voilà enfin installé, ceint de l'écharpe, appelé à présider aux destinées du quartier Latin. Mais alors, tout change. Se rendant parfaitement compte qu'il tient là son bâton de maréchal, qu'il n'a plus rien à espérer, il n'hésite plus à donner un libre cours à tous ses mauvais instincts. Justement il tombait dans un centre approprié à ses goûts, le quartier des Ecoles avec ses brasseries et les anciennes rues chaudes qui avoisinent l'emplacement de l'antique Université. Je ne pense pas qu'aucun proconsul prit jamais possession de sa province avec autant de carrure et d'autorité que ne le fit Levieux. Il se tint évidemment ce petit discours :

— Je suis né pour la noce... Or, la Providence n'a pas mis de rentes dans mon berceau. Je dois essayer de m'offrir à l'œil les mêmes fantaisies. Mon titre de commissaire m'aidera à me procurer gratuitement les petites douceurs dont je suis friand. J'ai des femmes sous ma coupe, il faut que j'en devienne le pacha !

Et dès le lendemain de son installation, il faisait convoquer, à son bureau, les patronnes de brasseries et tour à tour toutes les filles qui servaient dans ces établissements et, avec un soin méticuleux, il prenait les adresses particulières. Avec une dignité qui n'excluait pas une certaine bonne grâce vis-à-vis de celles dont le physique lui paraissait agréable, il faisait comprendre qu'il serait indulgent si l'on savait se concilier ses faveurs. Et le soir même, et les soirs qui suivirent, on célébra dans tous les établissements où l'on s'amuse l'avènement du plus charmant des quarts-d'œil...

Puis ce fut le tour des filles soumises, des racoleuses de trottoir, qu'il fit appeler par l'entremise des agents des mœurs chargés de la surveillance de son quartier. A celles-là, pauvres filles dont l'humilité ne nécessitait pas tant de ménagements, il parla sévèrement. Il leur recommanda la décence, la bonne tenue, le respect du maître... sous peine d'être envoyées à Saint-Lazare, et pour donner plus de poids à ses avertissements... il nota également l'adresse des moins vieilles.

Ensuite, voulant s'assurer par lui-même de la bonne administration des maisons que la police tolère, il y fit de longues visites, accompagné du reste d'amis connaisseurs, dont il prit les avis... Désormais, il était à même d'adresser au Préfet un rapport détaillé sur la prostitution et les façons dont elle s'exerçait sur son quartier. C'était un résultat admirable auquel n'avait jamais atteint aucun de ses prédécesseurs, tous gens austères qui se contentaient de faire leur devoir simplement et... proprement. Mais ces fonctionnaires étaient des gens arriérés, de la vieille école... Et Levieux ne pouvait que mépriser une manière d'agir aussi sommaire... Malheureusement les employés de son bureau, façonnés par ces magistrats retardataires, étaient, eux aussi, de la vieille école et ils n'étaient pas sans montrer quelque effarement devant les innovations de leur nouveau patron... Levieux ne fut pas long à s'apercevoir de cette résistance et il s'en offusqua... Des inspecteurs ou des secrétaires se permettant d'être plus honnêtes que leur commissaire, c'était évidemment là un spectacle immoral dont il convenait d'épargner la vue à ses chers administrés. Dès lors, il appliqua toutes les facultés de son être à se rendre insupportable à ses subordonnés. La raideur et le dédain ne suffisant plus, il passa à l'insulte, l'insulte journalière et gratuite.... Ces gens accomplissant leurs devoirs avec régularité, il ne pouvait décemment se plaindre de faits imaginaires. Il en inventa. Désormais la vie pour eux dans le bureau devint un enfer.

Pas de vexations, pas de brutalités dont il ne prît à tâche de les accabler. Se révolter ? n'y fallait pas penser. Ne fallait-il pas vivre ? Pour le bon plaisir d'un commissaire, pour la satisfaction de pouvoir lui jeter à la face tout le mépris dont ils étaient pleins, fallait-il se résigner à briser une carrière longue et laborieuse ? Levieux dut certainement à ces considérations de n'avoir pas avec quelques uns de ses sous-ordres une explication péremptoire. Et ils le sentaient, ils le savaient, ils n'étaient persécutés que parce qu'ils étaient les témoins forcés et gênants des débordements de leur chef ! Ils sentaient que le but de ce dernier était de les forcer à partir, afin de les remplacer par des hommes à lui, choisis par lui, moins scrupuleux ou peut être plus complaisants. Des complices ou des aveugles. Mais hélas ! la patience de gens qui défendent leur pain est dure à lasser. Levieux avait beau accumuler les vexations, les humiliations de toutes sortes, tous, forts de leur droit, tenaient bon. Après tout, ils n'étaient pas au service de cette brute ; comme lui, et au même titre, ils étaient fonctionnaires et ne relevaient que de l'Administration.

Un accident avait simplement fait d'un énergumène, qui était bien loin de les valoir, leur supérieur hiérarchique. Cette force d'inertie, cette résistance inattendue contre laquelle venait se briser sa rage, augmenta d'autant plus la colère de Levieux, lequel de jour en jour se signalait par de nouveaux exploits, qui faisaient de lui la risée du quartier. Et il lisait dans les yeux de ses subordonnés toujours exacts, toujours sans reproches, le mépris qu'ils professaient à son égard. Et ne trouvant toujours rien à reprendre dans la conduite de son personnel, il continua à inventer. Il entassa calomnies sur calomnies, adressa rapports sur rapports. En vain... le simple bon sens des grands chefs suffisant pour démontrer l'inanité de ses réclamations. Comment des employés, qui pendant des années n'avaient mérité que des éloges de la part des prédécesseurs de Levieux, devenaient-ils tout à coup des pelés, des galeux, des gens dont il fallait à tout prix se débarrasser. C'est un miracle que dès ce moment l'Administration centrale mise en éveil par une manière d'agir si insolite, n'ait pas été instruite des débauches de ce singulier commissaire. Les malheureux qu'il tyrannisait avaient trop de dignité, de leur côté, pour se faire les dénonciateurs de leur patron. C'est peut-être ce qui explique l'impunité dont il continua à bénéficier.

Ecœurés par ce cynisme, révoltés par les brutalités continuelles de leur chef, les employés du commissariat se lassèrent les premiers. Les uns demandèrent leur changement ; un autre prit sa retraite dès qu'il y eut droit, jugeant qu'il avait gagné, par trente ans de bons services, le droit de ne plus assister à tant de malpropretés. Tu connais maintenant le bonhomme aussi bien que moi... Prends donc tes précautions... Mais à propos, il est l'heure où les honnêtes gens se mettent à table, je t'invite.

— Pardon, c'est mon tour, dit Gaston et je te dois bien cela pour les bons avis que tu me donnes et la façon dont tu me renseignes.

— C'est à moi que tu fais plaisir en me procurant une occasion de bavarder. Où allons-nous ?

— D'abord retrouver mon ami Antonio Muller qui doit être à cette heure-ci au café de la Paix et que je serai heureux de te présenter, ensuite, nous verrons... où tu voudras.

Au café, les deux amis trouvèrent en effet Antonio attablé tout seul sur une banquette, en face d'un verre d'absinthe.

Le jeune homme ne les vit pas entrer.

Gaston lui frappa sur l'épaule et il fut surpris de l'expression douloureuse du regard qu'Antonio tourna vers lui.

— Bonjours, cher, je te présente un de mes camarades, monsieur Paul Morellet, dont j'ai dû déjà te parler...

Antonio ne répondit pas.

Il sourit vaguement et tendit sa main diaphane au nouveau venu.

— Est-ce que tu es malade ? demanda Gaston en s'asseyant.

— Oui, je ne sais pas ce que j'ai aujourd'hui... tout m'assomme... cela me fatigue de penser... Jamais je ne me suis senti plus vidé et plus abruti. Je vous demande pardon, monsieur, ajouta-t-il en se tournant vers Paul Morellet.

Gaston de Moncy insista.

— Tu as eu tort de sortir. Pourquoi n'es-tu pas resté chez toi, pour te reposer... Tu m'aurais fait prévenir et j'aurais été te tenir compagnie...

— Non, chez moi, vois-tu, c'est pire... Je ressens un malaise, une inquiétude dont je ne puis me rendre compte... J'ai des sueurs froides... des tas d'idées sans suite me passent par la tête... Je vois des choses... j'ai des visions bizarres que je ne m'explique pas, dont je ne comprends pas la raison d'être ni la signification... Enfin, ça ne va pas... pas... mais pas du tout...

Soudain, il se leva et, avec une brusquerie qui contrastait avec son air las et abattu :

— Excusez-moi, fit-il... Une minute seulement et je reviens...

Dès qu'il se vit seul avec Gaston, Morellet se pencha à l'oreille de son ami :

— Dis-donc, tu sais, ton ami est très... très malade... Est-ce qu'il est toujours comme cela ? Tu devrais l'accompagner.

— Non... je le gênerais, je sais ce qu'il a. Il va se faire une piqûre de morphine.

— Ah ! bien ! je comprends ! Le pauvre garçon, il jouit de son reste...

— Tu crois ?

— Je suis sûr... il n'en a plus pour longtemps.

— Cependant, je l'ai toujours